



VILLE de PÉRONNE

Envoyé en préfecture le 29/07/2026
Reçu en préfecture le 29/07/2026
Publié le 29/07/2026
ID : 080-218005858-20260728-DECIS112026-AU

N° 11/2026

Décision

Nous, Gautier MAES, Maire de la Ville de Péronne,

VU la délibération du Conseil Municipal du 21 mars 2026 donnant délégation au Maire pour la durée de son mandat conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement l'article L 2122-22;

CONSIDERANT que la Ville de Péronne est propriétaire d'un fourgon RENAULT Trafic immatriculé CF-692-PQ ;

CONSIDERANT que la Ville de Péronne souhaite remplacer ce véhicule ;

CONSIDERANT la possibilité de vendre ce véhicule à Monsieur François LECLERC, pour un montant de 4 100 euros.

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'accepter le paiement par virement.

DÉCIDONS

ARTICLE 1 : D'APPROUVER la vente du fourgon RENAULT Trafic immatriculé CF-692-PQ à Monsieur François LECLERC, pour un montant de 4 100 euros.

ARTICLE 2 : D'ACCEPTER le paiement par virement.

ARTICLE 3 : DE SIGNER tout document se rapportant au dossier.

ARTICLE 4 : Compte-rendu de la présente décision sera donné lors d'une prochaine séance du Conseil Municipal.

Fait à Péronne, le 28 juillet 2026

Le Maire

Gautier MAËS

